

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

16

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **6 MAI 2025**

Objet de la délibération :

**SIGNATURE
CONVENTION DE
GROUPEMENT DE
COMMANDES SUR LA
MISE EN PLACE DE LA
PROTECTION SOCIALE
COMPLEMENTAIRE
SANTE DES
PERSONNELS DE VAR
HABITAT (PERSONNELS
PRIVES ET FONCTION
PUBLIQUE)**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Rodolphe ARNAUD, Bruno BAIXE,
Christian BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange
CHIECCHIO, Carmen COINTREL, Marc ESPONDA, Patrick
EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Josée MASSI, Valérie
RIALLAND

Catherine BASCHIERI, ayant donné pouvoir à Valérie RIALLAND
Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Serge PELLEGRIN, ayant donné pouvoir à Patrick EVEILLEAU

Absents et excusés : Martine ARENAS, Dalila CHOUIAH, Delphine
GROSSO, Dominique LAIN, Marc LAURIOL, Jacques PEYROT.

Représentants du CSE présents : Didier D'HOTEL, Stéphanie
MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du
Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Le marché de protection complémentaire santé (frais de santé) arrivant à
échéance au 31 décembre 2025, VAR Habitat devrait lancer une procédure d'appel
d'offre afin de désigner le futur détenteur.

Cependant, en raison des fortes augmentations constatées depuis 4 ans
(une hausse des tarifs d'environ 10,35 %) et l'actualité laissant présager une nouvelle
revalorisation pour 2026, nous souhaiterions pouvoir nous associer à d'autres
organismes dans le cadre d'un groupement de commandes pour la passation des
marchés de protection sociale complémentaire et ce pour l'ensemble du personnel
(privé et fonction publique).

A ce jour, une proposition d'association a été diligentée par HERAULT Logement, et fédère à ce jour 13 OPH dans toute la France dont la liste suivante :

- HERAULT LOGEMENT
- OPH 05
- Habitat Marseille Provence
- Habitat et Métropole - St Etienne
- LIMOGE HABITAT
- ALCEANE
- NEOTOA
- SARTHE HABITAT
- EST ENSEMBLE HABITAT
- EKIDOM
- OPH 17
- HABITAT EURELIEN

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser la participation de VAR Habitat à la création de ce groupement de commandes et permettre à notre Directeur Général de signer la convention correspondante. Le groupement représente à ce jour 3 850 collaborateurs.

Cette procédure vise notamment à permettre de mutualiser non seulement la gestion de l'appel d'offre du marché mais également, et avant tout, d'obtenir des tarifs et prestations plus intéressants.

Une convention de groupement définissant les conditions de réalisation sera établie. Il est d'ores et déjà entendu que HERAULT Logement prendra à sa charge les frais du marché par AMO, et ceux liés à la publication du marché. Ceux-ci seront par la suite, refacturés à due proportion à chacun des adhérents à la convention.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI